

Le passage par la case prison pas obligatoire

sam, 19/07/2014 - 18:13 | Anthony Gautier
Société



Image:

[1]

PRISON. Alors que les premiers détenus sont entrés, au cours de la semaine passée, en cellule dans la nouvelle prison de Saran, la question de la surpopulation de ce nouvel établissement pénitentiaire se pose déjà. Cette prison de 768 places, très moderne de part son niveau d'équipement et son organisation interne - elle propose sur le même site deux maisons d'arrêt distinctes et un centre de détention autonome -, accueillera, à terme, les détenus de Chartres, de la Santé, à Paris, et d'Orléans bien sûr. Or, ces trois prisons étaient déjà, elles-mêmes, totalement saturées, la maison d'Orléans, pour exemple, détenaient 280 personnes alors qu'elle ne disposait que de 105 places.

« Il n'y a jamais eu autant de monde dans les prisons françaises qu'aujourd'hui, 68.000 détenus », Jean-Pierre Sueur.

La réforme pénale, portée par la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, et définitivement adoptée jeudi 17 juillet, par le Sénat, vise, notamment, à proposer des peines alternatives à la prison pour certains délits passibles d'une peine de cinq ans de prison maximum. « Si l'on veut que tout délit soit sanctionné, il faut des sanctions diversifiés. Il ne faut pas vouloir toujours se référer à la prison. Ce projet de loi crée la contrainte pénale comme une peine autre que la détention. Il n'y a jamais eu autant de monde dans les prisons françaises qu'aujourd'hui, 68.000 détenus. Il faut assumer les trois fonctions de la prison : protéger la société, punir et préparer la réinsertion », explique Jean-Pierre Sueur, président PS de la Commission des lois au Sénat, et qui a été un farouche défenseur de cette réforme depuis presque un an.

Le centre pénitentiaire régional de Saran, quant à lui, sera pleinement occupé à compter de la fin de l'année 2014

« Quand un détenu sort de 8 ans de prison et qu'il est sur le trottoir, sans famille, sans milieu social, sans argent et sans travail, que se passe-t-il ? Il y a des conditions de détention qui créent objectivement la récidive », poursuit le sénateur socialiste. Des prisons moins surchargées, et qui préparent la sortie des détenus, telle est l'une des ambitions de cette réforme pénale.

Le centre pénitentiaire régional de Saran, quant à lui, sera pleinement occupé à compter de la fin de l'année 2014. Initialement programmé pour désengorger les prisons régionales et celle de la Santé qui doit fermer, il aura bien du mal à remplir cet objectif-là. À peine ouvert, il menace donc déjà d'être surchargé.

Exergue:

La réforme pénale, portée par la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, vise, notamment, à proposer des peines alternatives à la prison pour certains délits passibles d'une peine de cinq ans de prison maximum

[Saran](#) [2]

[prison](#) [3]

[population carcérale](#) [4]

[réforme pénale](#) [5]

[Jean-Pierre Sueur](#) [6]

[christiane taubira](#) [7]



image une:

Gratuit :: non